

## Election des suppléants

La majorité des membres en exercice étant présente, il a été procédé ensuite au scrutin de liste majoritaire, à l'élection des 3 suppléants.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

à déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 12

Majorité absolue 7

ont obtenu: M. Nice Raymond - 12 voix  
M. Faraut Alex - 11 voix  
M. Corgeron Gabriel - 11 voix  
M. Truffaut Roger - 2 voix

M. Nice, Faraut, Corgeron ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamés suppléants et ont fait connaître séance tenante leur acceptation.

Observations et réclamations: néant.

Et ont signé le présent procès-verbal établi en double exemplaire, les membres présents

*(Signatures)*  
M. Faraut  
M. Corgeron  
M. Truffaut  
M. Nice  
M. Rabier  
M. Legrand  
M. Gerost  
M. Bauhen  
M. Hesseire

Séance du quatorze juin mil neuf cent cinquante-huit.

Le quatorze juin mil neuf cent cinquante-huit à dix-huit heures trente le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire sous la présidence de son Maire.

Étaient présents: M. M. Judith Maire; Deneux adjoint; Gerost; Bauhen; Corgeron; Faraut; Nice; Rabier; Legrand; Hesseire formant la majorité des membres en exercice

Absents: M. M. Gilles, Charvias et Truffaut

Le Président ouvre la séance et informe l'Assemblée qu'il a reçu l'assurance de la présence de nombreux parlementaires et personnalités à la cérémonie d'inauguration du groupe scolaire de garçons, rue de l'Ormeau, le dimanche 22 juin à 18 heures. Il fait part des dispositions qu'il a prises pour la décoration de la salle de la Mairie par Monsieur Lory horticulteur à Corbeil, les tables étant recouvertes de nylon blanc. La Fanfare prêtera son concours, le service d'ordre sera assuré par la gendarmerie cantonale et le cortège encadré par la Compagnie de sapeurs-pompiers.

Il développe un projet d'aménagement du sous-sol en pièces du nouveau groupe en salle de douches municipales. Une étude sommaire a été faite par Monsieur Rameau architecte communal. Ce projet aurait l'avantage d'être économique puisqu'il bénéficierait de la distribution d'eau de l'école et des canalisations d'écoulement existantes. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Monsieur Saunier concessionnaire du service d'enlèvement des ordures ménagères demandant pour l'an prochain un relèvement de son indemnité qui la porterait aux environs de un million sept cent mille francs, le Conseil Municipal envisage l'achat d'un camion-benne afin d'assurer le service sans intermédiaire - le dépôt des ordures pourrait se faire dans un terrain proche des marais, que Monsieur Rabier met à la disposition de la Commune, le garage du camion pourrait se faire après agrandissement du local abritant le matériel des sapeurs-pompiers.

Le concessionnaire des bals organisés au cours des fêtes Monsieur Walley, n'ayant pas sollicité leur exploitation pour cette année, et Monsieur Hot de Neusse, présenté pour son remplacement n'ayant pas accepté, le Maire s'est entendu avec la Maire de Champceuil pour la location d'une tente à l'occasion de la Fête patronale saint-Jierre du 29 juin. Monsieur Geneva se charge du transport. Un orchestre de musiciens locaux promet son concours, et Monsieur Charrieras veut bien prêter son piano pour la circonstance.

vu -  
le 26 Juin  
Sans Préf  
Sans Préf  
gaston  
en chef  
Nies 43 int.  
IMP. AL  
Léjeu

Le Conseil Municipal émet ensuite le vœu que dans le cadre de l'organisation de l'Europe et de la réforme des institutions communales, une caisse de prêts aux collectivités soit créée, dans le but de financer dans des conditions d'intérêt réduit et de remboursement sur une longue durée, les grands travaux tels que le tout à l'égout, exigeant de très lourdes dépenses.

La séance est ensuite levée à 20 heures 30

*(Signatures)*

Séance du Conseil Municipal du trente août mil neuf cent cinquante-huit.

Le trente août mil neuf cent cinquante huit à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecey, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Présents : M. M. Judith Maire, Geneva Adjoint, Faraut, Corgeron, Bouche, Bruffaut, Rabier, Nico, Le Grand, Besseire, Robert formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Gerost.

Absents : M. M. Chameras et Gilles.

Après la lecture des procès-verbaux des séances précédentes le Président informe l'Assemblée que Madame Galerne, ne pouvant plus assurer l'entretien du réseau de l'éclairage communal, il se trouve devant deux propositions, l'une de Monsieur Banjard électricien à Mennecey, l'autre des Etablissements Devorgile, Denis et Compagnie, de Corbeil.

Après leur examen, le Conseil Municipal, considérant que Monsieur Banjard, dont la proposition est du même chiffre que celle de son concurrent, n'a pas actuellement le matériel nécessaire pour le travail demandé, décide de confier pour un an aux Etablissements Devorgile l'entretien du réseau de l'éclairage communal, qui offrent de faire cet entretien pour une somme de cent mille francs, au forfait.

vu Corbeil Croissant  
 le 26 Mars 1959 le  
 Sous-Préfet et par le  
 Sous-Préfet et par le  
 Le Secrétaire  
 en chef  
 Signé illisible